

AVIS MUNICIPAL

Objet : Réhabilitation du cimetière intercommunal Morvillars-Méziré

Face aux nouvelles contraintes imposées par la réforme funéraire, les communes de Morvillars et Méziré se sont engagées dans un programme de réhabilitation du cimetière intercommunal.

Dans un souci de respect et de sécurité face à la législation funéraire en vigueur, les Mairies de Morvillars et Méziré missionnent **le groupe ELABOR Service Cimetière** pour réaliser :

une procédure de reprise des tombes abandonnées

A cet effet, toute personne concernée :

- par des concessions vendues mais non matérialisées
- ou par des tombes très anciennes ou sans épitaphe et qui tient à maintenir ses droits ou places


est priée de se faire connaître à la mairie de Morvillars soit :

- en se présentant aux heures d'ouverture habituelles, les
lundi de 14h00 à 17h00
mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
mercredi de 9h00 à 12h00
jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
samedi de 9h00 à 11h00
- en envoyant un courrier à Mairie de Morvillars –
Place du Marché – 90120 MORVILLARS

(en précisant le numéro de concession et nom des inhumés dans la tombe)

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

Le Maire



Rafaël RODRIGUEZ

